

LES MOTS DU DROIT

Flagrant délit

Délict en train de se commettre ou qui vient d'être commis et constaté par la police ou la gendarmerie. Lorsque le fait est punissable d'une peine de prison, le parquet peut présenter rapidement le prévenu devant le juge, lors d'une audience dite de « comparution immédiate » pour qu'il y soit jugé. (Source : ministère de la Justice)

LA JUSTICE ORDINAIRE

« C'est pas moi qui conduisais »

Il est 9h et les prévenus assistent distraitemment au laïus de prévention imposé lors de chaque audience du tribunal correctionnel de Nancy. Exposé efficace... sur grand écran. Surtout quand il évoque le temps d'absorption de l'alcool par l'organisme et les paliers avant de pouvoir reprendre le volant. Les collégiens présents n'en perdent pas une miette. De temps en temps, montent du fond de la salle les cui-cui de twittos impénitents, réprimandés par les regards lourds de sens de l'huissier.

Arrive le prévenu entre deux agents de la pénitencière. Détenue pour une autre cause (un an ferme pour violences avec arme), le Laxovien doit aujourd'hui répondre de conduite sans assurance en récidive et sans permis.

Le juge Régis Pierre : « Vous n'aviez pas de ceinture de sécurité. C'est pour ça que vous avez été contrôlé le 22 avril dernier ».

- Le prévenu plaide déjà son cas : « J'ai perdu le papier pour mon permis tunisien en 2003. J'ai pas pu le convertir depuis 2008 que je suis en France. Malgré des lettres recommandées... »

- Le juge : « Depuis avril, vous avez fait des démarches ? »

- « Oui, mais pour mettre à jour ma carte grise, il me faut l'assurance. Et pour l'assurance, il faut... le permis ! »

Le substitut du procureur, Laetitia Welter, sèche ment : « Vous vivez avec le RSA et vous achetez une voiture que vous ne pouvez pas conduire. Bizarre, non ? »

- « Un copain qui venait d'acheter une 406 m'a presque donné son ancienne voiture. 300 €, je l'ai payée ».

- « Quoi ? Vous avez 300€ à perdre, au RSA ? », s'étrangle la magistrate.

Dans son box vitré, le prévenu, blouson et pull trop chaud, ne sait plus quoi dire. Le parquet réclame la confiscation

du véhicule et deux mois de prison. Jugement : un mois ferme et 200€ d'amende.

Le prévenu suivant, du secteur de Blénod, agriculteur, la trentaine, conduisait malgré 2 g d'alcool dans le sang. Il est sorti de la route, a fait des tonneaux. Le juge Pierre : « Blessé ? »

- « Je me suis endormi. Juste des ecchymoses ».

- Le juge : « Vous ne pouviez pas rentrer autrement ? »

- « J'ai pensé dormir sur place mais... »

Le procureur Laetitia Welter requiert deux mois avec sursis.

M^e Pascal Bernard, défenseur du prévenu : « Il est séparé. Il aurait pu prendre des médicaments mais il est allé se vider la tête chez des amis et il a picolé. Ses Gama-GT [les

marqueurs de l'alcool dans l'organisme, ndr] sont à 22, vous verrez ! Il ne boit pas souvent.

A la campagne, c'est dur de se déplacer autrement qu'en voiture, vous comprenez. »

Les conducteurs ivres se succèdent à la barre. Celui-ci cumule d'herbe et consommation de l'organisme, ndr] sont à 22, vous verrez ! Il ne boit pas souvent.

Le juge Pierre : « C'était qui, alors ? ».

Le prévenu est embarrassé. C'est un proche. Un cousin. « Son nom est au dossier », bredouille le prévenu.

La procureure ne tergiverse pas. « Pas besoin d'aller plus loin dans l'évocation des faits. Faut entendre cette personne dans le cadre d'un supplément d'information. »

L'avocate du prévenu, M^e Marie Staechlé : « Oui, faut renvoyer. Sinon, je plaiderais la relaxe. » Renvoi au 3 avril 2014. Le prévenu ressort de la salle extrêmement soulagé.

Compte-rendu d'audience
Alain MORVAN.

A LIRE

Le SOS des prud'hommes



Photo AFP

L'ex-ministre de l'Intérieur de François Mitterrand et ex-membre du Conseil constitutionnel, Pierre Joxe, publie *Soif de justice. Au secours des juridictions sociales*, aux éditions Fayard.

LA PAROLE À LA DÉFENSE

« Je n'oublierai jamais (sa) descente aux enfers, l'accablement d'un homme au point qu'il va vers la mort. »

Le ténor du barreau, M^e Patrick Maisonneuve, a été marqué à jamais par sa défense (dans l'affaire du prêt accordé par Roger-Patrice Pelat) de Pierre Bérégo, qui fut Premier ministre de François Mitterrand et qui se donna la mort le 1^{er} mai 1993.

« On se dit : "Ai-je tout fait pour éviter cet aboutissement ?" Le suicide de celui qui est votre client a quelque chose de terrible. »

AFFAIRES NON ÉLUCIDÉES



Maurice Gérard, alias Swami Matkormano (au centre), a longtemps intrigué la justice. Photo Archives RL



Gabriel, 6 ans. Photo Archives RL



Pascal, 3 ans. Photo Archives RL



Les gendarmes ont fouillé les caves de la maison, cassé les dalles. Photo Archives RL

Le mage de Marsal a emporté son secret

Deux enfants disparus en novembre 1968, une enquête judiciaire menée dans un monde ésotérique et mystique... C'est l'histoire de Maurice Gérard, le mage de Marsal, et de sa progéniture jamais retrouvée. Nouvelle plongée au cœur des affaires lorraines non élucidées.



À l'époque des faits, le mage haranguait la foule depuis l'imposant escalier de sa maison. Ce vaste bâtiment est à l'abandon depuis des années. Photo Anthony PICORE

Le pays du Saulnois s'est assoupi depuis longtemps. La brume a plongé la campagne dans les ténèbres quand on frappe fébrilement à la porte de la gendarmerie de Vic-sur-Seille, ce 24 novembre 1968. Il est seulement 4h du matin. On vient dénoncer le rapt de deux enfants, et de statuettes en bois parlantes, à Marsal, un village voisin. Quelques heures plus tard, les gendarmes envahissent le secteur. Le début de l'histoire de la disparition des enfants de Marsal. Elle sera longue.

Le temps n'a rien enlevé au caractère exceptionnel de cette affaire. Un dossier sans pareil auquel le décor – l'ashram (ermitage destiné aux exercices spirituels) d'une communauté où l'on vénait des forces occultes –, les protagonistes folkloriques – un mage et sa grande prêtresse Alféola – et le contexte surnaturel, tout du moins étrange, ont donné à l'époque une résonance bien au-delà des frontières de la Lorraine. Pendant des semaines, la presse française et internationale a dépêché ses envoyés spéciaux à Marsal, pour comprendre ce qui est arrivé à Pascal et Gabriel Gérard, 3 et 6 ans. On l'a parfois négligé à l'époque : cette histoire est avant tout un drame où il est question de la vie de deux enfants.

La vengeance de forces occultes

Leur père, Maurice Gérard, le mage de Marsal que ses initiés appellent Swami Matkormano, livre un récit taillé sur mesure pour son personnage, apparaissant alors en pleine lumière. Il dit avoir été réveillé en sursaut par un claquement de porte, puis avoir surpris deux hommes dans son immense demeure, un ancien hôpital militaire. Il leur a couru après, les autres ont riposté par « quatre ou cinq tirs de pistolet », affirme-t-il. Une course-poursuite commence dans la rue, il a crié « Au secours ! » Et ne s'est rendu compte que plus tard de la disparition de deux de ses enfants.

Le professeur de yoga voit dans cet enlèvement les représailles de forces mystiques face auxquelles il n'a pas fait montre de docilité. Le monde découvre, aux premiers jours, cette maison pas

comme les autres. Un temple où la princesse Kali et d'autres fresques ésotériques apparaissent sur les murs. Où une odeur d'encens se répand dans des caves, où des autels ont été construits pour célébrer certains rites. Des sacrifices ?

Inculpés pour mauvais traitements

Pour les forces de l'ordre, les gendarmes puis les hommes de la police judiciaire de Metz, et les magistrats instructeurs, il s'agit de séparer le normal et le supra-normal, la réalité et la fiction, pour répondre à une seule question : qu'est-il arrivé à ces gamins ? Pendant cinq ans, de façon quasi ininterrompue, les forces de l'ordre vont ratisser le terrain, casser les dalles et sonder les murs de l'ashram, auditionner un à un les habitants de Marsal. Les délires oratoires de Maurice Gérard, maître affabulateur, tiennent en haleine. Les multiples incohérences dans les propos du mage sur le soir de la disparition et des éléments surgis du passé poussent, le 1^{er} janvier 1969, le juge d'instruction à inculper les parents pour mauvais traitements sur enfants. Il n'est alors plus question de rapt. La justice penche pour une thèse plus pragmatique : ce scénario fumeux n'aurait été monté que pour cacher une triste réalité, la mort des deux enfants pour défaut de soins. Le mage est incarcéré à la maison d'arrêt de Metz ; la prêtresse Alféola, jugée démente, internée à Lorquin.

Le temps passe. Les investigations se poursuivent, sans que le juge parvienne à mettre le doigt sur un élément tangible. Des doutes, oui. Des invraisemblances dans la défense, oui. C'est beaucoup mais ça ne suffit pas à poursuivre les parents Gérard. En 1974, un non-lieu est prononcé.

Le juge d'instruction Nauroy confiait, à l'époque, ces quelques mots : « Le père sait ce que sont devenus les enfants. Il n'y a pas eu d'enlèvement, on le sait de façon formelle. Il détient la clé du mystère. » En 1999, Maurice Gérard s'en est allé en laissant derrière lui un terrible secret.

Textes : Kevin GRETHEN.



Les vestiges de l'ashram du mage de Marsal. Photo Anthony PICORE

« Certains curieux venaient ici comme on se rend en pèlerinage »

La disparition des enfants a transformé, pendant de longs mois, Marsal en pôle d'attraction. Les témoins évoquent cette période avec une pointe d'incrédulité tant cette affaire les a « dépassés ».



Marsal est un solide village du Saulnois qui honore son histoire, les fortifications de Vauhan et l'exploitation du sel. L'affaire du mage ? Quarante-cinq ans après les faits, les témoins de l'époque n'ont rien oublié. Mais posent un regard distancié sur ce torrent médiatico-judiciaire qui a fait vibrer la commune des mois durant.

Derrière son zinc de l'Etoile de Lorraine, Raymonde a vu passer beaucoup de journalistes en 1968 et 1969. « On n'a jamais vu autant de monde ici », sourit la nonagénaire. Le petit bar n'a pas changé. Son avis sur le dossier, un peu. « Que penser de tout ça ? Je connaissais la famille, il n'y avait pas de problèmes. Je n'ai jamais vu les enfants, je ne savais pas ce qui se passait dans la maison. Ils étaient discrets. Est-ce qu'ils sont morts ? Je ne sais pas. »

Elle préfère rire à l'évocation des blagues des adolescents du village lorsqu'un nouveau curieux demandait où se trouvait l'ashram du mage. « Ils les

conduisaient à un chemin à l'écart, menant à une ferme. C'était loin... »

« Ces deux enfants ont-ils existé ? »

Ces multiples visites ont fini par peser. « Certains venaient à Marsal comme on se rend en pèlerinage. A force, la population s'est lassée », raconte une autre habitante, âgée de 15 ans à l'époque. « C'était devenu la foire ici. Après l'inquiétude légitime autour de la disparition des enfants puis une forme de curiosité, tout ça a semblé très bizarre, compliqué. Ces deux enfants, personne ne les a vus. Ont-ils existé ? Je me demande parfois. Beaucoup pensent aussi que c'était un coup de pub du mage, que les enfants ont été cachés et vont très bien. Pourquoi pas ? C'est peut-être mieux de penser à une telle issue. Que dire quand on ne sait rien ? »

K. G.



Raymonde, 95 ans, a vu passer dans son bistro des dizaines de journalistes intéressés par l'affaire. Sans toujours bien comprendre ce « cirque ». Photo Anthony PICORE